N°1074
Entrée le 31.07.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 01.08.2024

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 31 juillet 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme et à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

D'après les données du Statec, l'espérance de vie à la naissance atteint au Luxembourg les 80,5 ans pour les hommes et les 84,8 ans pour les femmes.

Ces chiffres, qui sont une moyenne, ne reflètent pas une inégalité bien connue : en général, l'espérance de vie dépend également de la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, bien souvent, un cadre dispose d'une espérance de vie supérieure à un ouvrier. La différence en terme d'espérance de vie se constate au niveau de la pénibilité du métier exercé, mais aussi au niveau des dénommés « comportements de santé à risque » (comme par exemple la consommation d'alcool ou de tabac).

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme et à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Est-ce que le Gouvernement a les informations concernant l'espérance de vie des Luxembourgeois par catégorie socioprofessionnelle ?

- Dans l'affirmative, est-ce que le Gouvernement peut communiquer sur les chiffres en question ? Quelle est son appréciation des résultats et de l'inégalité entre les catégories socioprofessionnelles au niveau de l'espérance de vie ?

- Dans la négative, est-ce qu'il ne serait pas utile de mener de telles études pour se rendre compte des écarts entre les catégories socioprofessionnelles au niveau de l'espérance de vie et de mener, le cas échéant, des actions visant à améliorer l'espérance de vie des catégories socioprofessionnelles désavantagées ?

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc Spautz
Député